



🕒 HORAIRES & LIEU

Mercredi 15 septembre 2021 de 9h30 à 17h30

En présentiel

INFN site de Lyon - 18 rue Chevreul, 69007 Lyon

À distance

Streaming privé GoToWebinar®

📝 INSCRIPTION

Inscription en ligne obligatoire sur www.infn.fr
rubrique "Les Journées de l'INFN"

Tarifs

350 € pour les notaires et 300 € pour les collaborateurs

7 heures validées au titre de la formation
continue des notaires et des magistrats



Philippe Brun

Avocat général en service
extraordinaire à la Cour de cassation



Philippe Pierre

Professeur à l'Université de Rennes 1

PROGRAMME

A. Préambule (perspectives récentes)

- La pluri-professionnalité
- De quelques incidences de la crise du Covid 19
- Le projet de réforme de la responsabilité

B. Fondement de la responsabilité notariale

- Principe de la responsabilité extracontractuelle,
- Incidences en termes de prescription, de renonciation à agir, de clauses exonératoires de responsabilité, de reconnaissances de conseil donné, de diligences du notaire en sa qualité d'officier public...

C. Responsabilité du notaire pour manquement à son devoir de conseil

- Caractères généraux du devoir de conseil (devoir absolu, finalités...)
- Illustrations jurisprudentielles récentes : conseil fiscal, opportunité économique de l'acte (non), aménagements contractuels, connaissance du droit positif...

D. Responsabilité du notaire pour défaut de vérifications techniques lors de l'authentification

- Certification de signature, cohérence entre des actes successifs, prise en compte de documents administratifs, séquestre, vérification des conditions de régularité des actes (ex. : VEFA)...

E. Lien de causalité et préjudices réparables

- Non subsidiarité de la responsabilité notariale
- Absence de préjudice du fait du comportement du client (faute) ou de l'absence d'alternative à l'acte instrumenté
- Causes techniques écartant le préjudice (restitutions, impôts et taxes..)
- Réparation de la perte de chance

F. Garanties d'indemnisation

- Assurance collective
- Caisse de garantie